

PAR COURRIEL

Nicolet, le 10 novembre 2015

Objet : Demande d'accès concernant la propriété située
au 290, rue Notre-Dame à Nicolet

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 10 novembre dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en pièces jointes les documents visés par votre demande.

Vous noterez que dans ces documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 819 293-4122, poste 254.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par :

Suzanne Tremblay
Répondante régionale
de l'accès aux documents

p. j.

RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de la Mauricie et du Centre-du-Québec
Région : Centre-du-Québec

1 Identification

Date de l'inspection : 2015-05-27 Heure d'arrivée : 14 h 55 Heure de départ : 15 h 00
Inspecteur : Francis Lavigueur Accompagné de :

N° intervention : 300964091 Type d'intervention : Inspection
N° gestion documentaire : 7610-17-01-03363-01 N° du rapport d'inspection : 401254197
N° demande : 200299584 Type de demande : Plainte à caractère environnemental
But de l'inspection : Vérifier si le bâtiment est toujours présent et rappeler les obligations règlementaires au propriétaire.

Lieu inspecté
Nom du lieu : 290, rue Notre-Dame Nicolet
Nom usuel du lieu : 290, rue Notre-Dame, Nicolet
N° du lieu : X2125272 Type de lieu : commerce
Localisation du lieu inspecté :
290, rue Notre-Dame
Nicolet (Québec) J3T 1G2
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 46,224990000000;-72,616360000000

Intervenant du lieu			
Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Excavation Guévin & Lemire inc.	Propriétaire	555, rue Théophile-Saint-Laurent Nicolet (Québec) J3T 1B4	Y1700003

Conditions météo
Passage nuageux, vent et 27°C

Personnes rencontrées SO

Plainte SO

Plaignant rencontré : oui non

Photos numériques

Nombre de photos prises sur le terrain : 6 Nombre de photos annexées au rapport : 6

Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Francis Lavigueur avec un appareil photo de type FinePix XP20, numéro de série 1NB12492.

L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.

Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-17\lavfr04\7610-17-01-03363-01\2015-05-27

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée, mis à part la réduction de la résolution des photographies pour faciliter l'enregistrement.

Grilles d'inspection annexées SO

Autres pièces annexées au rapport SO

	Numéro	Titre
<input type="checkbox"/> Croquis		
<input type="checkbox"/> Plan		
<input type="checkbox"/> Carte		
<input checked="" type="checkbox"/> Autre	1 2	Lettre du 18 avril 2011 Courriel du 27 mai 2015

Échantillons SO

2 Mise en contexte (facultatif) SO

Le 16 février 2011, la sûreté du Québec contacte Urgence-Environnement pour signaler un déversement d'huile à chauffage dans le sous-sol d'un bâtiment incendié en 2006 environ.

L'intervenante constate sur les lieux de l'huile à chauffage sur le plancher du sous-sol et à l'extérieur du bâtiment. La date du déversement est inconnue tout comme la quantité. La municipalité confirme ne pas avoir de traces d'hydrocarbures pétroliers dans les égouts. Selon la propriétaire à ce moment, le réservoir était presque vide depuis 6 ans. Toujours selon la propriétaire, il y aurait eu moins de 10 litres d'huile à chauffage de déversés.

Une inspection est réalisée le 24 février 2011.

Le 15 mars 2011, une lettre est envoyée à la propriétaire du moment lui expliquant les obligations réglementaires concernant la gestion des matériaux contaminés par l'huile à chauffage.

Le 17 mars 2011, une inspection est réalisée.

Le 24 mars 2011, la propriétaire du moment est avisée par téléphone de tenir le Ministère au courant de la date de la démolition. La propriétaire a récupéré une partie des absorbants contaminés, le reste est figé dans la glace.

Le 8 avril 2011, une lettre est envoyée à la propriétaire concernant la gestion de l'eau contaminée.

Le 13 avril 2011, une inspection est réalisée. Le propriétaire a changé pour le présent intervenant.

Le 18 avril 2011, une lettre est envoyée au nouveau propriétaire pour lui mentionner les obligations réglementaires relativement à la gestion des matériaux contaminés ainsi que l'eau contaminée, voir annexe 1.

Le 27 avril 2011, une inspection est réalisée. De l'eau contaminée est toujours présente.

Le 1 novembre 2011, une inspection est réalisée. Il n'y a plus d'eau contaminée dans le sous-sol.

3 Description de l'inspection

Préalablement à l'inspection, le propriétaire n'a pas été avisé.

Je prends en photo la façade du bâtiment, voir la photo # 1, ainsi que l'arrière du bâtiment, voir la photo # 3. Il n'y a plus de compteur d'Hydro-Québec témoignant qu'il n'y a pas de reprise de location ou d'activités commerciales.

La porte du sous-sol avait été placardée. Par contre le panneau a été arraché. Il y a beaucoup de débris à l'entrée, voir la photo # 4. C'est difficile de voir s'il y a de l'eau.

Le plafond du premier étage s'est effondré, voir la photo # 5 et le réservoir à l'arrière de la porte est toujours présent, voir la photo # 6.

Une odeur d'huile est perceptible. J'entends aussi de l'eau tomber goutte à goutte au centre de la pièce.

Je quitte les lieux.

4 Vérification complémentaire à l'inspection (si requis) SO

Le 27 mai 2015, je contacte M. Jean Guévin, président. Je lui explique que je suis allé faire une inspection à sa propriété. Je lui fais un bref historique du dossier et je demande si connaît la date de la démolition du bâtiment. Il me répond qu'il ne le sait pas. Je lui mentionne que je vais lui faire parvenir une lettre concernant la gestion des matériaux contaminés. Je lui mentionne aussi que le bâtiment n'est pas sécuritaire puisque le panneau de la porte du sous-sol a été arraché.

J'ai avisé la municipalité par courriel que le bâtiment a été vandalisé et qu'il n'est pas sécuritaire, voir annexe 2.

5 Conclusion

Le bâtiment est toujours présent tout comme le réservoir dans le sous-sol. Les matériaux qui ont été contaminés sont toujours en place selon ce que j'ai pu constaté. Aucune intervention du Ministère ne doit se faire à l'intérieur du bâtiment dû à la dangerosité du bâtiment.

Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés SO

6 Recommandations

Ainsi, je recommande de faire parvenir une lettre au propriétaire lui rappelant ses obligations concernant la gestion des matériaux contaminés par l'huile à chauffage.

Rédigé par : Francis Lavigueur

Signature *53-54* Date de signature : 27 mai 2015

7 Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : Mme Marie Beaulieu

Fonction : Chef d'équipe, secteur industriel

Signature :

53-54

Date : 11 juin 2015

Commentaires :

/



DSCF2065.jpg

Photo 1. Façade du bâtiment



DSCF2066.jpg

Photo 2. Retrait du compteur d'Hydro-Québec



DSCF2067.jpg

Photo 3. Arrière du bâtiment et retrait du compteur d'Hydro-Québec



DSCF2068.jpg

Photo 4. Entrée du sous-sol. Le panneau protégeant la porte a été arraché.

23-24

DSCF2069.jpg

Photo 5. Effondrement du plancher du premier étage.

23-24

DSCF2070.jpg

Photo 6. Aucune eau présente sur le sol et réservoir d'huile toujours present.